
Corrigé du QCM

LECON : DEVOIR DE SYNTHESE N°2

COURS : CHAMBRE DE COMMERCE – STATUT DE L'ARTISAN

Réf. cours : 34771<003<06<02<310 CT

5992H

Numéro du devoir : 02

1. Grille de correction

N° de question	Bonne réponse	Nombre de points	N° de question	Bonne réponse	Nombre de points
1	3	2			
2	2	2			
3	3	2			
4	4	2			
5	2	2			
6	3	2			
7	3	2			
8	3	2			
9	2	2			
10	3	2			

2. Corrigé-type

QUESTION N° 1

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, grâce à ses centres de formation d'apprentis, la chambre de métiers prépare aux diplômes, pour un métier, à un emploi, les jeunes de 15 à 25 ans qui empruntent la filière de l'apprentissage dans l'artisanat.

QUESTION N° 2

Il fallait choisir la proposition n° 2

En effet, la chambre des métiers est au cœur du tissu économique artisanal, elle comprend les préoccupations quotidiennes des artisans et met à leur disposition des professionnels de la gestion de l'entreprise.

QUESTION N° 3

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, afin de promouvoir l'entreprise artisanale, la chambre de métiers organise la participation d'artisans à des foires et des salons professionnels et mènent des campagnes de promotion et de communication pour faire connaître et valoriser les artisans.

QUESTION N° 4

Il fallait choisir la proposition n° 4

En effet, la démarche de qualité, permet de renforcer la qualité de l'organisation, des produits ou des prestations de façon à répondre de manière satisfaisante à l'attente de la clientèle.

QUESTION N° 5

Il fallait choisir la proposition n° 2

En effet, les deux critères d'appartenance au secteur de l'artisanat sont d'une part, le critère d'activité : ce sont toutes les entreprises qui produisent, transforment, réparent et réalisent des prestations de services. D'autre part, le critère de dimension : une entreprise artisanale doit avoir au maximum 10 ou 15 salariés si le chef d'entreprise possède un titre de maître artisan dans son métier.

QUESTION N° 6

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, l'artisan est immatriculé au répertoire des métiers.

QUESTION N° 7

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, l'artisan travaille à la fabrication du produit et vend lui-même le produit de son travail.

QUESTION N° 8

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, il s'agit du contrat d'appui au projet d'entreprise.

QUESTION N° 9

Il fallait choisir la proposition n° 2

En effet, la chambre des métiers dispose des domaines de compétence variés. C'est entre autre la transmission, afin d'évaluer l'entreprise et trouver un repreneur dans les meilleures conditions possibles.

QUESTION N° 10

Il fallait choisir la proposition n° 3

En effet, la qualité de maître artisan s'obtient en justifiant soit d'un brevet de maîtrise ou d'un titre équivalent et deux ans de pratique professionnelle (hors apprentissage) ; soit d'un savoir faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de la participation à des actions de formation et être immatriculé depuis 10 ans au moins au répertoire des métiers (toutefois, un dossier de demande doit être constitué, pour que la commission régionale de qualification décide de l'attribution du titre de maître artisan).